

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Acte Additionnel N° 7/CEMAC/CCE/10
Portant nomination de M. Lucas ABAGA
NCHAMA au poste de Gouverneur de la
Banque des Etats de l'Afrique Centrale

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et les textes subséquents;

Vu la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC);

Vu les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC);

Vu le Règlement intérieur du Comité Ministériel de l'UMAC;

Vu la lettre de présentation du Gouvernement de Guinée Equatoriale relative à la candidature de M. Lucas ABAGA NCHAMA au poste de Gouverneur de la BEAC ;

Vu la résolution portant avis conforme du Conseil d'Administration de la BEAC ;

Sur proposition du Comité Ministériel de l'UMAC ;

A D O P T E

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA est, pour compter de la date de prise de service, nommé au poste de Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Article 2 : le présent Acte Additionnel, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

Bangui, le 17 JAN 2010

Pour la Conférence des Chefs d'Etat

LE PRESIDENT



François BOZIZE YANGOUYONDA